



A.I.V.N. – Association Intercommunale Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux usées

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 30 septembre 2025 à Croy, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

1. *Préavis 3/2025 – achat d'un tamiseur et d'une presse-laveuse :*

- *autoriser le Codir à procéder au remplacement du tamiseur et de sa presse pour un montant total de fr. 65'000.--, à financer par les liquidités disponibles ;*

Le préavis a été accepté à l'unanimité.

2. *Préavis 4/2025 – budget 2026 :*

- *accepter le budget 2026 tel que présenté, soit charges et revenus : fr. 260'070.—
Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de fr. 35'050.-, soit un montant de fr. 225'000.- à répartir à la charge des communes.*

Le préavis a été accepté à l'unanimité

Les électeurs peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association, p.a. Valérie Chezeaux, route de Premier 6 à 1329 Bretonnières (tél. 024/453.18.73).

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune de Croy, rue des Fontaines, 1322 Croy, selon art. 168 LEDP, dans les 10 jours suivant la publication dans la Feuille des avis officiels.

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AIVN :

La Présidente :

Marlène Rézenne

**Association intercommunale
du Vallon du Nozon
pour l'épuration des eaux usées
1322 Croy**

La Secrétaire :

Valérie Chezeaux